

Division Vie des Elèves

Affaire suivie par :

Bureau des affectations en lycée

☎ 04 66 62 86 23

☎ 04 66 62 86 32

✉ ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr

58 rue Rouget-de-Lisle
30030 NIMES cedex

FOIRE AUX QUESTIONS AFFECTATION EN LYCEE RENTREE 2026

SOMMAIRE :

Table des matières

Calendrier et démarches générales	3
Saisie des vœux et fonctionnement AFFELNET	3
Élèves arrivant dans le Gard, déjà scolarisés dans l'académie de Montpellier	3
Elèves arrivant dans le Gard, scolarisé dans une autre académie	4
Dérogations au secteur	4
Options en 2nde générale et technologique	4
Elèves entrant dans la voie professionnelle	5
Réorientation des élèves scolarisés dans l'académie de Montpellier	6
Élèves non scolarisés dans un système scolaire public français	7
Questions relatives aux résultats AFFELNET diffusés le 30 juin 2026 par les établissements	7
Élève ayant obtenu une affectation	7
Après le tour principal (tours suivants)	7
Après le tour principal : procédure hors AFFELNET (période de juillet à .	8

❖ Calendrier et démarches générales

Quelles sont les grandes étapes de l'affectation au lycée ?

Voie Générale et Technologique (2nde GT, 1G, 1T) :

- Du 4 mai au 26 mai 2026 : saisie des vœux AFFELNET
- 30 juin 2026 : résultats du tour principal, par les établissements.
- Juillet à septembre : ajustements et commissions

Voie Professionnelle (1^{ère} année CAP, 2nde Pro, et accès à 1^{ère} Pro suite à obtention CAP) :

- Du 4 mai au 26 mai 2026 : saisie des vœux AFFELNET
- 30 juin 2026 : résultats du tour principal, par les établissements.
- Du 6 au 10 juillet : tour suivant n°1
- Du 4 au 9 septembre : tour suivant n°2

❖ Saisie des vœux et fonctionnement AFFELNET

Comment fait-on les vœux ?

- Pour les familles : Service en Ligne Affectation via Educonnect
- Pour les établissements : AFFELNET

Le collège ou le lycée est votre interlocuteur principal

Faut-il obligatoirement mettre le lycée de secteur ?

- Oui, c'est indispensable pour éviter une absence d'affectation.

Peut-on choisir les Enseignements De Spécialités (EDS) dans AFFELNET ?

- Non. Le choix des spécialités se fait après l'affectation, lors de l'inscription au sein de l'établissement.

Tous les Enseignements De Spécialités sont-ils disponibles partout ?

- Non. Certains EDS (ex : artistiques, sciences de l'ingénieur...) sont :
 - Dit « rares »
 - Étudiés en commission spécifique au sein des établissements. Pour connaître les modalités de dépôt de candidature, vous devez prendre contact avec le lycée proposant l'EDS « rare » **début mai**. Le secrétariat des élèves de votre établissement actuel dispose de la liste des établissements proposant les EDS.

❖ Élèves arrivant dans le Gard, déjà scolarisés dans l'académie de Montpellier

Nous arrivons dans le Gard, comment inscrire notre enfant en 2nde ?

- La démarche doit être faite via l'établissement d'origine, qui saisira les vœux dans AFFELNET via AFFELMAP.

Il est indispensable de mettre le lycée de secteur pour garantir une place.

Comment connaître le lycée de secteur ?

- Un outil en ligne permet de connaître votre lycée de secteur en fonction de votre adresse de domicile.

Il est accessible via le lien suivant :

https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges-lycees_publics_occitanie/

❖ Elèves arrivant dans le Gard, scolarisé dans une autre académie

Nous déménageons dans le Gard, et nous venons d'une autre académie, comment inscrire notre enfant en lycée ?

- La démarche doit être faite via l'établissement d'origine, qui saisira les vœux dans AFFELNET.
- Une fois la saisie des vœux réalisée, vous contacterez la DSDEN-30 via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr

Un lien vous sera envoyé avec une démarche numérique pour vous permettre de finaliser votre demande d'affectation dans le Gard. Une copie de la saisie des vœux ainsi que deux justificatifs de domicile de moins de trois mois, devront être transmis via cette démarche numérique.

❖ Comment demander un lycée autre que son lycée de secteur ?

- La demande se fait via AFFELNET, par l'établissement d'origine.
- Il faut indiquer le lycée hors secteur souhaité en vœu n°1
- La demande de dérogation sera traitée par l'établissement d'origine à l'aide des justificatifs nécessaires.

Attention : cette demande ne concerne que les élèves de la voie générale et technologique. La voie professionnelle n'est pas sectorisée.

Quels sont les motifs de dérogation ?

- Par ordre de priorité :
 1. Handicap
 2. Raisons médicales
 3. Boursier
 4. Rapprochement de fratrie
 5. Proximité géographique si l'élève est domicilié en zone déserte
 6. Parcours particulier (ex : section sportive)
 7. Autre raison

Une dérogation est-elle toujours acceptée ?

- Non. Elle est accordée uniquement s'il reste des places après l'affectation des élèves du secteur. D'où l'importance de positionner le lycée de secteur dans la liste des vœux.

❖ Options en 2nde générale et technologique

Mon enfant souhaite une option qui n'existe pas dans son lycée de secteur, que faire ?

- Il existe deux situations :
 - Classe contingentée (option avec code spécifique) → **pas de dérogation : saisie dans AFFELNET**
 - Classe générique (option sans code spécifique) → **dérogation nécessaire : démarche auprès de l'établissement d'origine actuel.**



Attention : obtenir le lycée ne garantit pas l'option.

❖ Elèves entrant dans la voie professionnelle

Comment fonctionne l'affectation en voie professionnelle ?

- Pour la voie professionnelle, il n'y a pas de sectorisation.
Les vœux sont à saisir dans AFFELNET, on peut demander plusieurs établissements et plusieurs formations.
Les résultats du tour principal sont donnés par les établissements, le mardi 30 juin 2026.

L'affectation est basée sur :

- Les résultats scolaires et les compétences de l'élève
- La capacité d'accueil des formations

Faut-il faire plusieurs vœux ?

- Oui, c'est fortement recommandé car certaines filières sont très demandées.

Mon enfant doit rentrer en 1^{ère} professionnelle dans la continuité de sa 2^{nde} professionnelle, dois-je saisir des vœux comme pour l'entrée en 2^{nde} ?

- **Pour les élèves de l'académie :**

Pas de démarches si le Bac Pro est présent au sein de l'établissement d'origine : continuité de la formation.

- Pour les élèves entrant dans l'académie :

L'établissement d'origine hors académie doit saisir les vœux en mode de saisie simplifiée AFFELNET, via AFFELMAP.

Jusqu'au 05 juin, la famille doit transmettre la copie de la saisie des vœux AFFELNET et les justificatifs du futur domicile dans le Gard à la Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO), pour mise à jour des données dans AFFELNET. N'oubliez pas de communiquer les noms et prénoms de vos enfants sur le document que vous enverrez par courriel à l'adresse suivante : draio-affectation@region-academique-occitanie.fr

Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un justificatif d'adresse avant le 05 juin 2026, la saisie peut quand même être faite dans AFFELNET, mais la probabilité d'obtenir une affectation devient très réduite, car l'élève ne bénéficiera pas des points d'appartenance géographique.

- **Pour les élèves de l'académie :**

Mon enfant a obtenu son CAP. Il souhaite poursuivre en 1^{ère} professionnelle, dois-je saisir des vœux pour l'entrée en 1^{ère} professionnelle ?

Vous devez vous rapprocher de l'établissement actuel de votre enfant pour effectuer une saisie des vœux AFFELNET. A savoir, votre enfant n'est pas prioritaire, il sera affecté seulement si des places sont vacantes dans la formation demandée.

- **Pour les élèves entrant dans l'académie :**

La démarche doit être faite via l'établissement d'origine hors académie, qui saisira les vœux dans AFFELNET via AFFELMAP. A savoir, votre enfant n'est pas prioritaire, il sera affecté seulement si des places sont vacantes dans la formation demandée.

- Une fois la saisie des vœux réalisée, vous contacterez la DSDEN-30 via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr

Un lien vous sera envoyé avec une démarche numérique pour vous permettre de finaliser votre demande d'affectation dans le Gard. Une copie de la saisie des vœux ainsi que deux justificatifs de domicile de moins de trois mois, devront être transmis via cette démarche numérique.

- **Pour les élèves arrivant après les résultats de tour principal d'affectation du 30 juin 2026**, il conviendra de contacter la DSDEN-30 via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr
Un lien vous sera envoyé avec une démarche numérique pour vous permettre de finaliser votre demande d'affectation dans le Gard. Une copie de la saisie des vœux ainsi que deux justificatifs de domicile de moins de trois mois, devront être transmis via cette démarche numérique.

Mon enfant scolarisé en 2nde professionnelle dans une famille de métiers doit rentrer en 1^{ère} professionnelle, en choisissant sa spécialisation :

- Pas de démarches si le Bac Pro est présent au sein de l'établissement d'origine : continuité de la formation.

Que faire si mon enfant est sur liste complémentaire ?

- **Pour les élèves de l'académie :**
 - Se rapprocher de l'établissement d'origine pour formuler des vœux aux tours suivants (juillet/septembre)
 - Attendre qu'une place se libère (jusqu'à fin août).
- **Pour les élèves entrant dans l'académie :**
 - Se rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile (ALES, BAGNOLS/CEZE, NIMES) pour formuler des vœux aux tours suivants (juillet/septembre).
 - Attendre qu'une place se libère (jusqu'à fin août). Une régularisation est faite en septembre.

Mon enfant n'a aucune place en voie professionnelle, que faire ?

- **Pour les élèves de l'académie :**
 - Se rapprocher de l'établissement d'origine pour formuler des vœux aux tours suivants (juillet/septembre). Saisie des vœux en lien avec l'établissement entre le 1^{er} et 3 juillet 2026, puis entre le 4 et 8 septembre 2026.
Les résultats seront diffusés le vendredi 3 juillet 2026 (après-midi) et le mardi 8 septembre 2026 (après-midi).
- **Pour les élèves entrant dans l'académie :**
 - Se rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile (ALES, BAGNOLS/CEZE, NIMES) pour formuler des vœux aux tours suivants (juillet/septembre). Saisie des vœux par le CIO entre le 1^{er} et 3 juillet 2026, puis entre le 4 et 8 septembre 2026.
Les résultats seront diffusés le vendredi 3 juillet 2026 (après-midi) et le mardi 8 septembre 2026 (après-midi).

❖ Réorientation des élèves scolarisés dans l'académie de Montpellier

Mon enfant veut passer de la voie générale à la voie professionnelle (ou inversement), comment faire ?

- Il faut constituer un dossier passerelle :
- Dossier passerelle de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle :
 - Le dossier du candidat établi par l'établissement d'origine qui le transmet à un des établissements qui dispense la formation demandée, pour avis.
 - L'établissement d'origine saisira ensuite la candidature sur AFFELNET.
- Dossier passerelle de la voie professionnelle vers la voie générale et technologique :
 - Le dossier du candidat établi par l'établissement d'origine qui le transmet à un des établissements qui dispense la formation demandée, pour avis.
 - L'établissement d'origine saisira ensuite la candidature sur AFFELNET.

❖ Élèves non scolarisés dans un système scolaire public français

Cette rubrique concerne les élèves qui souhaitent entrer en lycée public précédemment scolarisés :

- A l'étranger (hors établissement couvert par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE))
- En instruction en famille (CNED libre ou autre organisme de formation en distanciel)
- En établissement privé hors contrat

Mon enfant francophone était scolarisé dans un établissement à l'étranger (hors AEFE), ou en instruction en famille (CNED libre ou autre organisme de formation), ou dans un établissement privé hors contrat, comment l'inscrire dans un lycée public ?

- Vous n'êtes pas concernés par l'utilisation d'AFFELNET, c'est la DSDEN qui effectuera la saisie des vœux.
- Les élèves doivent passer une évaluation pour l'admission dans l'enseignement public
- A l'issue des résultats obtenus, la DSDEN vous adressera une fiche de candidature ainsi que la liste des codes « vœux » via une démarche numérique, afin de constituer une demande d'affectation.
- La DSDEN saisira les vœux dans AFFELNET

Nous arrivons en France durant l'été, mon enfant ne parle pas français, que faire ?

- Il doit être évalué sur son niveau de francophonie par le Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Allophones Nouvellement Arrivés (CASNAV) avant toute affectation.
- Courriel : casnav30@ac-montpellier.fr

Questions relatives aux résultats AFFELNET diffusés le 30 juin 2026 par les établissements

❖ Élève ayant obtenu une affectation

Mon enfant n'a pas eu son premier vœu, peut-on demander un changement ?

- Non, dès lors qu'un vœu a été obtenu, il n'y a pas de réexamen possible.

Une demande pourrait être étudiée uniquement pour les raisons suivantes :

- Éloignement important
- Changement de situation familiale
- Problème d'adresse non pris en compte

Mon enfant n'a pas obtenu son lycée de secteur en 1ère générale, que faire ?

- Si la décision d'orientation est favorable :
 - Une demande peut être faite (procédure d'ajustement).
 - Elle sera étudiée selon les places disponibles.

❖ Après le tour principal (tours suivants)

Seuls les élèves entrant en 2nde professionnelle et/ou 1^{ère} année de CAP sont concernés par les tours suivants n°1 (juillet) et n°2 (septembre) pour déposer de nouveaux vœux sur les places vacantes dans AFFELNET.

Mon enfant n'a pas obtenu de place en 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP, comment faire ?

- Si votre enfant a moins de 16 ans à la rentrée, c'est son collège d'origine qui doit prendre en charge les saisies des vœux pour les tours suivants sur AFFELNET.
- Votre enfant est scolarisé dans le Gard :
 - Contactez rapidement le collège d'origine pour formuler de nouveaux vœux.
- Si vous arrivez dans le Gard :
 - Prenez contact avec un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de votre domicile.
- Si votre enfant est sur liste supplémentaires, il existe deux possibilités :
 - Jusqu'à fin août, si des places se libèrent, votre enfant est susceptible d'être appelé à inscription par le l'établissement d'accueil.
 - Si vous ne souhaitez pas attendre, vous devez vous rapprocher du collège d'origine de votre enfant, ou du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de votre domicile, afin de postuler pour les tours suivants. Dans ce cas, vous devez contacter le lycée sur lequel votre enfant est en liste supplémentaire pour les informer de votre désistement.

❖ Après le tour principal : procédure hors AFFELNET (période de juillet à septembre)

Mon enfant n'a pas de place en 2nde générale et technologique, ou 1ère générale, que faire ?

- Vous devez contacter la DSDEN-30 via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr, afin qu'un lien vous soit envoyé. Cette démarche numérique vous permettra de constituer votre demande d'affectation dans le Gard.

Peut-on garantir les Enseignements De Spécialités (EDS) choisies ?

- Non, même si le lycée propose les EDS désirés, **aucune garantie ne peut être assurée sur leur disponibilité**. Dans ce cas, il convient de contacter le lycée pour choisir les EDS parmi ceux encore disponibles dans l'établissement.

Comment s'inscrire en terminale générale ou technologique ?

- L'affectation se fait :
 - Hors AFFELNET
 - Selon les places disponibles
 - Via un dossier numérique
- Lorsque vous serez en possession du bulletin du 3^{ème} trimestre, indiquant le passage en Terminale, au mois de juin, vous contacterez la DSDEN-30 via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr, afin qu'un lien vous soit envoyé. Cette démarche numérique vous permettra de constituer votre demande d'affectation.

Mon enfant a échoué au bac, peut-il redoubler ?

- Les élèves redoublants doivent demander leur réinscription au sein de leur établissement d'origine.
- Si cela n'est pas possible, exceptionnellement, vous contacterez la DSDEN, via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr, à la fin du mois d'août, afin qu'un lien vous soit adressé pour vous permettre d'effectuer le dossier de demande d'affectation.

Mon enfant n'a pas obtenu de place en 1^{ère} professionnelle (ou il est sur liste supplémentaire sur AFFELNET), comment faire ?

- L'entrée en 1^{ère} professionnelle ne bénéficie pas de tours suivants dans AFFELNET
- Si votre enfant est sur liste supplémentaires, il existe deux possibilités :
 - Jusqu'à fin août, si des places se libèrent, votre enfant est susceptible d'être appelé à inscription.
- Si vous ne souhaitez pas attendre, vous contacterez la DSDEN, via le courriel suivant : ce.dsden30-lycee@ac-montpellier.fr afin qu'un lien vous soit adressé pour vous permettre d'effectuer le dossier de demande d'affectation. En parallèle, vous contacterez le lycée sur lequel votre enfant est en liste supplémentaire pour les informer de votre désistement.